

2018

Cure d'amaigrissement pour le lycée, modification de l'affectation post BAC, réforme du BAC et du lycée en vue



édito

L'instrumentalisation des dysfonctionnements d'APB a été dénoncée par les syndicats de la FSU, alors que le gouvernement ne traite pas suffisamment le manque de places dans les formations du supérieur dans un contexte d'explosion démographique (cf. graphique pour l'académie). Il faudra veiller à ce que la hausse du budget prévue pour le Ministère du Supérieur s'accompagne d'une augmentation des capacités d'accueil, une réponse aux difficultés des étudiant-e-s par des projets diversifiés, des tutorats, des soutiens et remises à niveau dans le supérieur. Faire réussir les élèves et étudiant-e-s est notre mission de service public !

Le budget 2018 ne sera adopté qu'à la fin du trimestre, mais le projet annoncé par le Ministère de l'Éducation Nationale montre que l'augmentation du budget ne se traduira pas par une augmentation de postes.

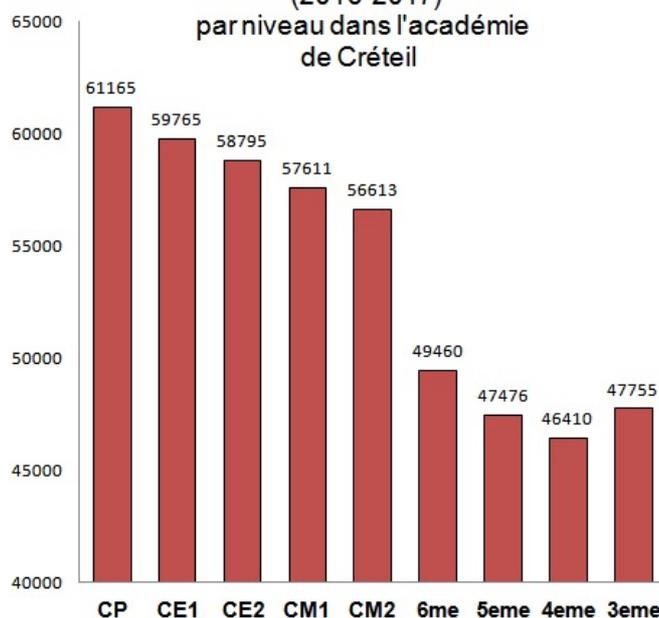
Le primaire serait la priorité du gouvernement avec 3881 créations de postes, il est donc clair que le parent pauvre sera le secondaire. Dans nos collèges et lycées, les conditions de travail vont s'alourdir :

- une baisse de recrutement aboutira à la suppression de 2600 postes de stagiaires à mi-temps, substitués par des heures supplémentaires ;
- les classes seront toujours plus chargées puisque les effectifs montants sont toujours en augmentation ;
- la Cour des Comptes prône même l'annualisation du temps de travail des enseignant-e-s, ce qui contribuerait à augmenter le nombre d'heures effectuées par professeur-e pour un même coût ;
- la réforme de la classe de seconde est prévue, on peut supposer que la tentation sera d'en diminuer le nombre d'heures d'enseignement.

La réforme du BAC, annoncée dès la campagne présidentielle pour juin 2021, est sur les rails et donc celle du lycée. Le lycée n'est pas la priorité, on ne peut donc que craindre que le BAC musclé de Blanquer se traduise en terme de moyens pour le lycée par un jeu « petit bras », et un lycée allégé. Les annonces médiatisées de la Cour des Comptes, du SNPDEN-UNSA, du think tank Terra Nova, de l'institut Montaigne sur le coût exorbitant du BAC, sur sa lourdeur, le trop grand nombre d'épreuves tombent superbement pour préparer la population à cette réforme qui paraît donc incontournable.

Le secteur Lycée

Nombre d'élèves l'année dernière
(2016-2017)
par niveau dans l'académie
de Créteil



1/ Édito 2/ 2018 : APB est mort ? Mais pas la sélection à l'entrée à l'université. 3/ Les lycéen-ne-s pro à l'université : l'arbre qui cache la forêt. - L'urgence : accueillir nos bachelier-e-s de la voie technologique.4/ Le chômage, produit d'une formation inadaptée. Mythe patronal. - Le bac en Europe 5/ Le bac coûte-t-il vraiment cher ? 6/ Réforme du BAC et... du lycée.

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication M. Clodoré - CP 0519S06883 N°13-38

2018 : une réforme des affectations dans le supérieur lourde d'enjeux

Cette année, APB a été particulièrement inefficace. Le 21 juillet, on comptait 65 431 lycéen-ne-s sans affectation et il en restait 11 000 en septembre. Ces dysfonctionnements entraînent une remise à plat d'APB pour juin 2018. Ils sont l'occasion de remettre en cause l'article L.612-3 du code de l'éducation.

Le gouvernement vient d'annoncer une réforme de l'accès à l'enseignement supérieur qui sera examinée au CSE le 9 novembre. Nous devons en avoir une analyse plus approfondie, mais on peut déjà dire qu'elle a des conséquences directes pour les collègues enseignant en Terminale (le conseil de classe devrait donner un avis sur chaque vœu émis par les lycéen-ne-s, deux professeur-e-s principaux/pales seraient nommé-e-s en terminale dès cette année sans qu'on en connaisse les conditions, en particulier de rémunérations, ni les conséquences pour les missions respectives des professeur-e-s et des Psychologues de l'Éducation nationale. Cette réforme pose surtout la question majeure de la démocratisation de l'accès aux études, la profession doit avoir son mot à dire et doit donc se saisir de cette question.

Plus de bachelier-e-s = plus de place dans le supérieur, et bien, visiblement NON !

Dans l'académie de Créteil, les élèves qui sortiront de terminale à l'issue du bac 2018 seront 4000 de plus que l'année dernière : essentiellement des élèves sortants de terminales ES (900), S (1200) et surtout STMG (1300).

Combien de classes seront prévues pour les accueillir dans le supérieur, en BTS, en IUT, à la fac ? **Il est indispensable de créer des sections supplémentaires en nombre pour toutes les formations post-baccalauréat.**

L'absence de possibilités d'accueil post bac conduit au décrochage scolaire de certain-e-s ou à alimenter de multiples officines privées faisant des bénéfices au profit du désarroi des familles et aboutissant à des qualifications au rabais, voire non reconnues.

Sélection à l'entrée de l'université : le rétablissement des privilèges

La sélection à l'entrée de la fac, vieux rêve des classes dominantes, n'est pas facile à faire avaler : en 1986, Devaquet avait été balayé par un puissant mouvement étudiant. Le gouvernement prépare donc le terrain. De toute façon, nous dit-on, « la sélection se fait par l'échec » : ne vaudrait-il pas mieux alors interdire l'accès à l'université aux bachelier-e-s ayant de faibles chances de réussite ? C'est un argument fallacieux.

Tout d'abord, ce serait condamner des élèves individuellement au nom des statistiques : une faible chance est encore une chance. En outre, un passage par le supérieur, même sans diplôme, reste bénéfique à long terme. Enfin, la sélection reviendrait à officialiser l'exclusion de la fac des enfants des classes populaires.

Car la véritable sélection se fait bien avant et est sociale. A niveau scolaire égal (10 à 12 de moyenne au brevet), 59% des enfants d'ouvrier-e-s/employé-e-s demandent une 2nde générale, contre 91% de ceux de cadres supérieur-e-s. De même, seuls 57% des enfants d'ouvrier-e-s/employé-e-s obtiennent le BAC (souvent un BAC pro), contre 85% de ceux de cadres/professions intermédiaires.

La sélection à l'entrée de la fac serait donc un véritable rétablissement des privilèges. Au lieu d'abolir l'égalité des droits, il faudrait réaliser l'égalité réelle. Entre 2003 et 2015 (cf. tableau), on constate que le pourcentage d'élèves ayant accès au BAC, en 7 ans à partir de l'entrée en 6^{ème}, a fortement augmenté. La démocratisation du lycée est en marche mais les inégalités, encore importantes en fonction des origines sociales, doivent disparaître.

Cela exige un investissement massif dans l'éducation pour diminuer les effectifs partout et à tous les niveaux, et pas seulement en CP/CE1 en ZEP, en déshabillant le collège et le lycée : les ¾ des élèves de milieux défavorisés ne sont pas en ZEP. Mais cela exige aussi de combattre les inégalités sociales, alors que Macron les creuse.

Accès au bac sans redoublement, en %
des élèves entrés en 6^{ème} 7 ans auparavant.

		Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2014-2015	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2002-2003
Origine sociale de l'élève	Agriculteur exploitant	67,7	35,6
	Artisan, commerçant, chef d'entr.	59,5	32,2
	Cadre, enseignant	75,9	56,1
	Profession intermédiaire	61,9	38,7
	Employé	51,1	24,3
	Ouvrier	46,8	18,4
	Inactif	27,3	7,8
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	38,2	15,3
	CEP ou brevet	50,8	24,8
	CAP, BEP	48,6	26,0
	Baccalauréat	64,1	44,6
	Diplôme du supérieur	76,2	59,1
	Inconnu	43,5	18,8
Ensemble		57,2	29,8

Source : MEN, RERS 2016 Lecture : 67,7% des enfants d'agriculteurs entrés en 6^{ème} en 2007 sont déjà bacheliers à la rentrée 2014.

Les lycéen-ne-s pro à l'université : l'arbre qui cache la forêt !

Officiellement, ce qui motive le gouvernement pour réformer l'entrée dans le supérieur serait l'échec des étudiant-e-s titulaires d'un bac professionnel à l'université. Ces étudiant-e-s représentent à peine 2% du total des étudiant-e-s. Ils/elles ne sont presque pas présent-e-s dans les filières qui ont le plus fort taux d'échec (médecine, STAPS, psycho). Mais qu'importe : le gouvernement veut les empêcher de s'inscrire à l'université. Or, les trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle) recoupent des réalités sociologiques différentes. Un/une élève sur deux qui passe un bac général est issu-e d'une catégorie socio-professionnelle favorisée et un/une sur quatre est issu-e d'une CSP défavorisée. Pour les bacs pro, ces statistiques s'inversent : 56% des élèves de bac professionnel sont issu-e-s d'une CSP défavorisée, pour 17% issu-e-s d'une CSP favorisée. Les proportions de ces différents bac sont globalement stables depuis 2012 : 48% des baccalauréats sont des baccalauréats généraux ; 21% sont des baccalauréats technologiques et 31% des baccalauréats professionnels. Comme le souligne Michel Fize : « *La massification n'a pas conduit à une démocratisation. Il y a moins d'enfants d'ouvriers qui passent le bac général qu'avant : ils n'étaient que 15% en 2011.* » Derrière le paravent gouvernemental, se cache la volonté profonde d'empêcher les jeunes issu-e-s des classes populaires d'accéder à l'université et ce faisant aux études supérieures longues.

La composition des voies générale, technologique et professionnelle, par origine sociale des élèves.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entr.	Prof. libérales, cadres	Professions intermédiaires	Enseignants	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total
2nde G/T	1,7	11,3	24,4	14,2	4,4	16,7	20,0	1,7	5,6	100,0
1ère / Term G	1,9	11,1	29,8	14,3	5,7	15,2	15,8	2,1	4,2	100,0
1ère / Term T	1,6	11,4	15,3	14,5	2,2	18,9	26,2	2,6	7,3	100,0
CAP	0,9	7,0	3,8	7,5	0,6	16,7	38,1	2,7	22,5	100,0
Bac pro, BMA	1,2	9,5	7,0	11,1	1,0	19,1	35,6	2,7	12,7	100,0
Ensemble	1,7	10,5	18,7	12,8	3,3	17,1	25,6	1,6	8,7	100,0

Source : MEN, RERS 2016Lecture : sur 100 élèves de 2nde G/T, 24,4 sont des enfants de cadres et professions libérales, 4,4 sont des enfants d'enseignants, 20 sont des enfants d'ouvriers et 5,6 sont des enfants d'inactifs. Il faut comparer chaque ligne à la ligne « ensemble » pour voir les phénomènes de sur- ou sous-représentation de chaque origine sociale dans chaque voie.

Les bachelier-e-s de la voie technologique dans le supérieur

En théorie les bachelier-e-s de la voie technologique peuvent s'inscrire dans tous les cursus ouverts aux autres bachelier-e-s. Mais dans les faits, à de rares exceptions près, ils/elles ne réussissent pas en licence et abandonnent après un ou deux ans perdus.

Les IUT sont davantage en adéquation avec leurs formations, mais ils/elles y réussissent souvent plus difficilement que les bachelier-e-s des voies générales ; des efforts ont été demandés aux IUT pour en accueillir davantage et pour en faire passer un plus grand nombre en deuxième année.

Les BTS sont plus particulièrement adaptés aux bachelier-e-s de la voie technologique du fait de l'encadrement, avec beaucoup d'enseignements en ateliers qui correspondent mieux aux goûts de ces jeunes. Les taux de réussite y sont très satisfaisants et ces élèves trouvent facilement une insertion professionnelle dès l'obtention du diplôme. Les licences professionnelles sont une poursuite d'études intéressante après le BTS.

Enfin, certaines classes préparatoires aux grandes écoles, implantées dans certains lycées polyvalents, sont réservées aux meilleur-e-s élèves de la voie technologique. C'est un facteur d'ascension sociale non négligeable et ces préparations ne doivent pas être sacrifiées.

Enfin, le SNES, depuis des années, se bat pour l'ouverture de préparations aux écoles d'infirmier-e-s dans les lycées, débouché très demandé pour les élèves de ST2S, pour lesquels-les la réussite au concours est aléatoire sans préparation spécifique. Les bacs ST2S sont très demandés alors que les possibilités de poursuite d'études sont insuffisantes.

Le chômage, produit d'une formation inadaptée ? Un mythe patronal

Pour justifier les réformes éducatives, on nous dit qu'elles réduiront le chômage. Envoyer les «mauvais-e-s » élèves en filières professionnelles ou en apprentissage serait la meilleure façon de leur assurer un emploi. On se demande alors pourquoi ceux/celles qui préconisent ces mesures ne les appliquent pas à leurs propres enfants : 90% des enfants de cadres demandent une seconde générale ou techno.



En effet, plus on est diplômé-e, moins on risque le chômage : 30% des 20-24 ans sont au chômage en France, contre 20% de ceux/celles ayant le bac.

Le taux de chômage officiel en France dépasse celui de pays où l'emploi est plus flexible ou la formation plus professionnelle. Mais ces statistiques sont aisément manipulables, au contraire du taux d'emploi. Ainsi le taux d'emploi aux États-Unis (part d'une classe d'âge occupant un emploi) pour les 24-52 ans est de 76% contre 81% en France, alors que le taux de chômage français est de 10,6% contre 6,1% aux États-Unis (2014). Cette apparente incohérence signifie que les critères officiels pour être comptabilisé comme chômeur aux États-Unis permettent au gouvernement de présenter une situation "brillante" en dissimulant un grand nombre de personnes privées d'emploi. En clair, le "chômage réel" (taux d'inactivité) est plus élevé aux États-Unis qu'en France !

Enfin, il y aurait, dit-on, 500 000 offres d'emploi non pourvues. Faux ! Selon Pôle Emploi, c'est 50000, et rien ne prouve que c'est à cause de la formation. Même si c'était vrai, cela ne changerait rien au chômage de masse : c'est moins de 1% des 6 millions de chômeurs-ses. En prônant l'envoi précoce des enfants des classes populaire en apprentissage, les classes dominantes font des économies sur leurs études, font des économies sur les salaires (entre 25% et 78% du SMIC), diminuent l'embauche des salarié-e-s avec un vrai salaire. La boucle est bouclée : les salaires baissent, les travailleurs/ses s'appauvrissent, la précarité s'accroît et les profits se redressent.

Le BAC en Europe

A l'heure d'une réforme annoncée du Bac en France par le gouvernement, il peut être intéressant de se pencher sur nos voisins européens pour comparer les différents systèmes et surtout examiner leurs évolutions récentes. **Le BAC français est-il une exception en Europe ?** Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le modèle français a eu tendance à se diffuser ces dernières années, l'examen de fin d'études secondaires s'est étendu. Par exemple, l'Autriche et la Belgique l'ont adopté récemment car il permet de compléter les systèmes d'évaluation dans le contexte de PISA. On observe aussi que de plus en plus de pays européens choisissent un examen national y compris dans des États fédéraux comme l'Allemagne où les Länder sont invités à mettre en commun leurs épreuves depuis 2015 pour éviter les bacs de « valeur différente » selon le Land.



Le BAC français reste néanmoins une exception sur trois points. **Tout d'abord, il est un des seuls (avec l'Autriche) à comporter une grande majorité de notes de l'examen final.** Tous les autres pays introduisent soit une part plus grande de contrôle continu sur 1, 2 ou 3 années (2 ans en Allemagne ou en Espagne), soit une grille de compétences complétée par les lycées et qui peuvent servir à une sélection universitaire (Irlande, Finlande, Pays-Bas). **De plus, le nombre de matières reste plus important en France** et diffère énormément selon les pays (choix de 9 matières en Irlande et seulement 3 en Italie). Le cas du Royaume-Uni est particulièrement éclairant, les élèves choisissent de valider 3 matières qui correspondent au cursus universitaire qu'ils veulent poursuivre ensuite, il s'agit donc d'une pré-orientation. **Enfin, le bac français est le seul à être considéré comme le premier diplôme de l'université** et non comme le dernier du secondaire. Certains pays comme l'Espagne ont un examen d'entrée à l'université distinct (la selectividad). Pour terminer, un pays ne délivre pas de BAC, la Suède, les lycées produisent un certificat avec des notes, celles de la dernière année servent de base à l'entrée à l'université.

Le risque est grand de voir le BAC Français reléguer le premier grade universitaire au niveau d'un certificat de fin d'études secondaires. Chaque université, chaque formation semble désormais tentée de fixer ses propres règles d'affectation, amplifiant du même coup la concurrence et les inégalités qui vont avec. Pour le SNES-FSU, le baccalauréat constitue le premier grade universitaire et ouvre droit à l'affectation dans l'enseignement supérieur. Il faut, par ailleurs, une augmentation des moyens consacrés à l'orientation et notamment des postes de Psy-ÉN.

Énoncer les facteurs de réussite nécessaires aux formations supérieures doit permettre une information claire sur les exigences et les contenus des formations envisagées par le/la lycéen-ne, mais ne doit pas le/la brider comme le prévoit une sélection par des pré-requis fixés lors de la scolarisation au lycée.

On ne peut pas envisager que, dès l'âge de 14-15 ans, les choix faits (de voie, de « module », de « menus disciplinaires ») déterminent l'avenir post bac de l'élève.

Le BAC coûte-t-il vraiment cher ?

Parmi les chantiers annoncés du gouvernement, celle de la réforme du bac. L'un des arguments : le bac coûterait trop cher : trop de séries, trop de spécialités, trop d'épreuves à organiser, une mobilisation des examinateurs/trices donc des semaines de cours en moins ce sont les leitmotifs qui reviennent sans cesse pour arguer que le coût de l'organisation du bac serait exorbitant.

Le SNPDEN, en 2013 a été jusqu'à affirmer des coûts de l'ordre de 1,5 milliard d'euros !

En fait, l'organisation du bac (reproduction des sujets, frais de déplacement et rémunération des examinateurs/trices, impression des convocations, des résultats...) est évaluée à environ 100 millions d'euros.

Le CNECSCO en juin 2016 précise que le baccalauréat ne représente, en coût direct, que 80€ par élève présent-e. Ce coût correspond à environ 0,5 % du coût de la scolarité d'un-e lycéen-ne sur trois ans.

Il réaffirme aussi qu'en embrassant un champ très large de matières et en proposant une multiplicité d'épreuves complexes, le baccalauréat français correspond bien aux formes d'évaluations qui peuvent avoir un effet bénéfique sur le résultat des élèves (progrès, diminution des inégalités puisque obligation de suivre un même programme pour des exigences communes) ; désormais, le modèle français du baccalauréat est devenu dominant dans l'OCDE.

Derrière les arguments financiers, s'affiche la volonté de supprimer le bac en épreuves terminales et d'inclure le maximum de « contrôle continu » ce qui, d'ailleurs, renforcerait sans doute le pouvoir des chef-fe-s d'établissement souhaitant davantage contrôler la notation des enseignant-e-s. Cela signifie aussi un financement local des épreuves organisées localement sur le temps de service des enseignants et dans leur lycée donc sans rémunération supplémentaire. Le coût social et politique d'une telle réforme serait considérable : la concurrence, la hiérarchisation des établissements pourrait s'en satisfaire tandis que prendrait fin l'égalité de traitement entre les élèves quelle que soit leur origine géographique ou sociale.

➔ **Participez et faites participer à l'enquête du SNES national** ←

<https://www.snes.edu/Quel-baccalaureat-voulons-nous.html>



Alerte sur la réforme du BAC et... du lycée

Pour le SNES, il faut garder le BAC comme premier grade universitaire et un lycée organisé en 3 voies et en séries

La réforme, qui initialement était celle du BAC, est devenue celle du lycée. Elle sera mise en œuvre dès la rentrée 2018 en seconde pour arriver en terminale en septembre 2020. La première session du nouveau BAC est programmée pour 2021.

Dans sa conférence de presse de rentrée au ministère, Blanquer a rappelé que la base de réflexion est le mandat de Macron ; 4 épreuves terminales au BAC, les autres disciplines en contrôle continu. On peut craindre le pire de la part de Blanquer : le budget 2018 prévoit la suppression de 2600 postes dans le second degré alors que les effectifs vont continuer de croître.

On ne peut pas laisser le gouvernement mettre en place un lycée et un BAC au rabais avec une nouvelle baisse du nombre d'heures de formation des lycéen-ne-s après celle de la réforme Chatel. Le BAC deviendrait un certificat de fin d'études secondaires et la sélection serait généralisée à toutes les filières universitaires et à toutes les formations post BAC.

Les mandats du SNES

Le SNES est attaché au BAC comme premier grade universitaire. Il doit pouvoir donner accès à toute formation post BAC. Pour toutes les disciplines enseignées dans la série, une évaluation terminale, anonyme et adaptée est organisée. Le lycée est organisé en 3 voies : professionnelle, technologique et générale. Les voies professionnelle et technologique ont fortement contribué à l'augmentation de la proportion de bachelier-e-s dans une génération (environ 78% en 2015). Alors que la proportion de bachelier-e-s de la voie générale a faiblement augmenté, celle des bachelier-e-s de la voie professionnelle a fait un bond de 13 points depuis 2008, contribuant fortement à l'élévation du taux du bachelier-e-s dans une génération. En conséquence, le taux de bachelier-e-s de la voie technologique a légèrement diminué. La volonté du gouvernement de favoriser l'apprentissage fait peser de graves menaces sur l'avenir de la voie professionnelle. De plus, les régions ont renouvelé récemment leur demande de décentralisation de la formation professionnelle initiale ; celle des adultes et de l'apprentissage est déjà actée par la loi. De son côté le SNUEP, syndicat des PLP de la FSU, demande le retour à un BAC pro en 4 ans pour favoriser l'augmentation du niveau de qualification des bachelier-e-s pro.

Pour le SNES, l'organisation en voies et en séries permet une meilleure lisibilité des formations, particulièrement pour les élèves et les familles socialement défavorisées. De plus, elle permet aux élèves de s'appuyer sur les matières où ils/elles réussissent le mieux. Cette organisation du lycée permet aussi un cadrage national qui donne les mêmes objectifs pour tous les lycées et limitant la concurrence entre les établissements.

Le SNES est opposé à une formation modulaire, à la carte, en lycée. Ce type de formation est inégalitaire, il favorise la reproduction sociale et les familles initiées au système éducatif. A son époque, la profession et le SNES ont combattu et repoussé le projet Darcos de formation modulaire. Nous ne pouvons accepter d'y revenir.

Pourtant, sous le slogan « continuum BAC - 3, BAC + 3 », Blanquer, des « think tanks » comme Terra Nova ou France Stratégie, l'UNSA et le SGEN-CDFT sont favorables à une structure modulaire qui rapproche le lycée de l'université où les parcours de licence sont organisés en blocs qui se valident par des points ECTS.

Le SNES doit informer la profession pour construire avec elle un rapport de force pour améliorer l'organisation en voies et séries, et défendre son projet pour le lycée. En particulier, il faut revenir à un cadrage national des horaires et des dédoublements par discipline. La fin de l'accompagnement fourre-tout n'exclut pas une aide individualisée pour soutenir les élèves en fonction de leur besoin.
